

N.g.E.

PARQUET DE RUANDA

Kigali

, le 30 janvier 1953

N° 354 / RMP. 2611/T.

Aff. AMISI RWANDAZA

398 | Justue N
6-2-53

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe à mon office un mandat d'arrêtement de prise de corps à charge d'un prévenu dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte, le(s) diriger sur mon office, sous bonne escorte, en rappelant le n° RMP. 2611/T.

Identité:

AMISI RWANDA fils de Amani et de Faïla Mdele(ev) originaire de la colline Sange, chafferie Mabagayi, territoire d'Uvira, ex-policier urbain et ex-garde du Gere National de la Lagera, actuellement sans résidence connue, condamné le 9 janvier 1953 par le Tribunal de Résidence du Rwanda, séant à Kigali à TROIS ANS ET SEPT MOIS de servitude pénale pour 3 abus de confiance et désertion.



A Monsieur l'O.P.J. :

à NYAMZA-SU
GITERAMA
BIRUMBA
SHANGUGU
ASTRIDA
NUHRNGORI
KIBUNGU
KISENYI
KIGALI

Le Substitut du Procureur du Roi.

G. TACQ;